HOSPITALISATION Honoraires	200 %
Honoraires	200 %
	200 %
Honoraires médicaux, chirurgicaux, obstétricaux (médecin n'ayant pas adhéré à un dispositif de pratique tarifaire maîtrisé)	200 /6
Honoraires médicaux, chirurgicaux, obstétricaux (médecin ayant adhéré à un dispositif de pratique tarifaire maîtrisé)	200 %
SOINS COURANTS	·
Honoraires médicaux	
Consultation, visites généralistes et spécialistes, acte techniques médicaux, actes de chirurgie en cabinet médical, actes d'imagerie et d'échographie (médecins n'ayant pas adhéré à un dispositif de pratique tarifaire maîtrisé)	200 %
Consultation, visites généralistes et spécialistes, acte techniques médicaux, actes de chirurgie en cabinet médical, actes d'imagerie et d'échographie (médecins ayant adhéré à un dispositif de pratique tarifaire maîtrisé	200 %
Sages-femmes	200 %
Honoraires paramédicaux	
Auxiliaires médicaux	200 %
Analyses et examens de laboratoire	200 %
Matériel médical	
Ensemble des produits et prestations remboursables prévus à l'article L165.1 du code de la Sécurité sociale (petits et grands appareillages, orthopédie,) hors optique et auditif	200 %
AIDES AUDITIVES	
Equipements de classe II (par assuré et par année d'assurance)	500 €
OPTIQUE	
Chirurgie réfractive (par œil, par assuré et par année d'assurance)	500 €
DENTAIRE	
Piliers implantaires + Implant (par assuré et par année d'assurance)	500 €

